



C2A CONSEILS

Société d'Expertise Comptable

Société de Commissariat aux Comptes

15, rue de la Distillerie

59650 Villeneuve d'Ascq

ECOLE SUPERIEURE MUSIQUE ET DANSE HAUTS-DE-FRANCE LILLE

rue Alphonse Colas
59000 LILLE

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025



Tel 03 20 59 59 42 - Contact@c2ac.fr

SARL inscrite au Tableau de l'Ordre des Hauts de France

Capital de 20 000 € - RCS Lille Métropole B 480 158 039

Sommaire

Rapport de Présentation	1
Bilan et Résultat	2
Annexes aux comptes annuels	6
Liasse 2070 Collectivités	17

Rapport de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise ECOLE SUPERIEURE MUSIQUE ET DANSE HAUTS-DE-FRANCE LILLE pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 21 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	2 628 907,72	Euros
chiffre d'affaires		Euros
résultat net comptable	23 738,48	Euros

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ
Le 12/06/2026

Anne DENAISON SAUVAGE

Cabinet C2A CONSEILS

Bilan et Résultat

ECOLE SUPERIEURE MUSIQUE ET DANSE HAUTS-DE-FRANCE LILLE BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	66 123	61 856	4 267	0,16		
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	236 768	181 728	55 040	2,09	56 261	1,91
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					4 380	0,15
Immobilisations financières						
. Autres titres immobilisés	10 960		10 960	0,42	10 960	0,37
. Prêts	4 314		4 314	0,16	17 604	0,60
. Autres immobilisations financières	1 584		1 584	0,06	1 584	0,05
TOTAL (II)	319 748	243 584	76 164	2,90	90 790	3,08
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	41 705		41 705	1,59	45 512	1,54
. Autres créances	253 399		253 399	9,64	335 002	11,35
Charges constatées d'avance	13 522		13 522	0,51	14 359	0,49
Valeurs mobilières de placement	363 966		363 966	13,84	450 000	15,24
Disponibilités	1 880 151		1 880 151	71,52	2 016 158	68,30
TOTAL (III)	2 552 744		2 552 744	97,10	2 861 030	96,92
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 872 492	243 584	2 628 908	100,00	2 951 820	100,00

ECOLE SUPERIEURE MUSIQUE ET DANSE HAUTS-DE-FRANCE LILLE
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres complémentaires	679 155	25,83	679 155	23,01
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	96 032	3,65	80 844	2,74
Excédent ou déficit de l'exercice	23 738	0,90	15 188	0,51
Situation nette (sous total)	798 925	30,39	775 187	26,26
TOTAL (I)	798 925	30,39	775 187	26,26
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	175 417	6,67	155 261	5,26
TOTAL (II)	175 417	6,67	155 261	5,26
PROVISIONS				
Provisions pour charges	28 476	1,08	36 315	1,23
TOTAL (III)	28 476	1,08	36 315	1,23
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168 870	6,42	737 466	24,98
Dettes fiscales et sociales	140 778	5,35	114 513	3,88
Autres dettes	20 124	0,77	53 889	1,83
Produits constatés d'avance	1 296 317	49,31	1 079 191	36,56
TOTAL (IV)	1 626 089	61,85	1 985 058	67,25
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 628 908	100,00	2 951 820	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

ECOLE SUPERIEURE MUSIQUE ET DANSE HAUTS-DE-FRANCE LILLE
COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Ventes de biens et services						
- Ventes de prestations de services	156 612	7,98	212 489	10,19	-55 877	-26,29
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	1 768 052	90,08	1 824 530	87,47	-56 478	-3,09
- Ressources liées à la générosité du public						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions	7 839	0,40	7 005	0,34	834	11,91
Utilisations des fonds dédiés	7 000	0,36	10 500	0,50	-3 500	-33,32
Autres produits	53	0,00	923	0,04	-870	-94,25
Total des produits d'exploitation (I)	1 939 555	98,82	2 055 447	98,54	-115 892	-5,63
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	635 243	32,37	756 083	36,25	-120 840	-15,97
Impôts, taxes et versements assimilés	101	0,01			101	N/S
Salaires et traitements	846 448	43,13	868 266	41,63	-21 818	-2,50
Cotisations sociales	403 182	20,54	397 929	19,08	5 253	1,32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	21 226	1,08	16 770	0,80	4 456	26,57
Reports en fonds dédiés	27 156	1,38	26 802	1,28	354	1,32
Autres charges	524	0,03	849	0,04	-325	-38,27
Total des charges d'exploitation (II)	1 933 880	98,53	2 066 699	99,08	-132 819	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	5 676	0,29	-11 251	-0,53	16 927	150,45
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	23 100	1,18	30 472	1,46	-7 372	-24,18
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des produits financiers (III)	23 100	1,18	30 472	1,46	-7 372	-24,18
CHARGES FINANCIERES:						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	23 100	1,18	30 472	1,46	-7 372	-24,18
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	28 775	1,47	19 221	0,92	9 554	49,71
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)						
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 037	0,26	4 033	0,19	1 004	24,89
Total des produits (I + III + V)	1 962 655	100,00	2 085 920	100,00	-123 265	-5,90
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 938 917	98,79	2 070 732	99,27	-131 815	-6,36

C2A CONSEILS

ECOLE SUPERIEURE MUSIQUE ET DANSE HAUTS-DE-FRANCE LILLE
COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
EXCEDENT OU DEFICIT	23 738	1,21	15 188	0,73	8 550	56,29
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	496 631		584 928			
Bénévolat						
TOTAL	496 631		584 928			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	496 631		584 928			
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL	496 631		584 928			

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

Depuis 2012, l'ESMD (École Supérieure Musique et Danse Hauts-de-France Lille) forme chaque année plus de 150 étudiants aux métiers d'interprètes, de créateurs et d'enseignants.

L'ESMD est l'un des établissements d'enseignement supérieur accrédités par le ministère de la Culture à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) et le diplôme d'État de professeur de musique (DE). Il est également habilité à dispenser la formation menant au diplôme d'État de professeur de danse (classique et contemporaine).

L'école propose un accès aux diplômes par la voie de la formation initiale, de la formation continue, de la VAE et de l'apprentissage.

Elle est en convention de partenariat pédagogique avec l'Université de Lille, permettant à ses étudiants danseurs d'accéder à la licence Arts parcours « Enseignement de la danse » et à ses étudiants musiciens de suivre les enseignements universitaires intégrés dans le nouveau DNSPM valant grade de licence.

Les pratiques collectives et inventives, l'expérimentation, la professionnalisation et l'ouverture à l'international sont des axes fondamentaux du projet de l'ESMD.

Les partenariats avec des structures artistiques et culturelles de premier plan permettent de multiplier les mises en situations professionnelles. Ces partenariats sont articulés à des dispositifs d'accompagnement de projets professionnels telle la convention liant l'école à la Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés (FEVIS), visant à favoriser au mieux leur insertion professionnelle.

Les principaux partenaires de l'école sont l'Opéra de Lille, le Gymnase CDCN, le Ballet du Nord CCN, l'Atelier Lyrique de Tourcoing, l'Orchestre National de Lille, l'Aéronef à Lille, le Concert d'Astrée, le Grand Mix à Tourcoing, l'Orchestre de Douai Région Hauts-de-France, le Grand Bleu à Lille, Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains, ou encore ARTS2 - École supérieure des Arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, l'école travaille en collaboration étroite avec le réseau des conservatoires de la région Hauts-de-France et notamment avec les conservatoires de Lille, de Roubaix, de Tourcoing, de Douai, de Saint-Omer et d'Amiens.

Signataire de la charte Erasmus+, l'école s'engage également à favoriser les échanges internationaux au niveau des étudiants mais également pour ses enseignants. De plus, l'ESMD est membre de l'Association Européenne des Conservatoire (AEC).

L'ESMD est membre de l'Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène (ANESCAS).

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 628 907,72 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 23 738,48 E.

L'ESMD a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2025 et le règlement de l'ANC 2023-03 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 & ANC 2023-03 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, & le règlement de l'ANC 2023-03 du 07 Juillet 2023 et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application des ANC 2022-06 & ANC 2023-03
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'application des règlements ANC n°2022-06 & ANC 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers, affecte peu la présentation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2025.

Nous n'avons pas identifié d'autre fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, mis à part la mise en œuvre des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la modernisation des états annuels.
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent avec la mise en application des règlements ANC n°2022-06 & ANC 2023-03. Toutefois la présentation est peu affectée en l'absence de résultat exceptionnel et de recours à la technique des transferts de charges.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	63 987	5 780	3 644	66 123
Immobilisations corporelles	225 423	18 491	7 147	236 768
Immobilisations financières	30 148	3 000	16 291	16 857
TOTAL	319 558	27 271	27 082	319 748

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	63 987	1 513	3 644	61 856
TOTAL I	63 987	1 513	3 644	61 856
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	103 971	4 441		108 412
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport		6 395		6 395
Matériel de bureau et informatique	60 811	8 877	2 767	66 921
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	164 782	19 713	2 767	181 728
TOTAL GENERAL (I+II)	228 769	21 226	6 411	243 584

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4 314	4 064	250
Autres créances	1 584		1 584
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	41 705	41 705	
Autres créances	253 399	253 399	
Charges constatées d'avance	13 522	13 522	
TOTAL	314 524	312 690	1 834

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	19 184
Subventions/financements	242 870
Autres produits à recevoir	4 240
TOTAL	266 294

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	679 155				679 155
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	80 844	15 188			96 032
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	15 188	-15 188		23 738	23 738
Dont générosité du public					
Situation nette	775 187			23 738	798 925
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	775 187			23 738	798 925
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		96 032
SOLDE		80 844

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	168 870	168 870		
Dettes fiscales et sociales	140 778	140 778		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20 124	20 124		
Produits constatés d'avance	1 296 317	1 296 317		
TOTAL	1 626 089	1 626 089		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	68 007
Dettes fiscales et sociales	26 973
Autres dettes	
TOTAL	94 980

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'IS

Ventilation de l'impôt (sur le bénéfice) entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, avec indication de la méthode utilisée.

	Résultat comptable	Impôt sur les sociétés
Résultat courant	21 086	5 037
Résultat exceptionnel		
Résultat comptable	23 738	5 037

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires correspondent aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature, etc.

L'association a opté pour une inscription en comptabilité. L'entité fournit des informations sur les contributions volontaires en nature dont elle bénéficie

Ces contributions portent sur les points suivants :

- * Locaux et fluides : 293 537 euros. Cette évaluation concerne essentiellement les locaux administratifs et les salles d'enseignement mis à disposition.
- * Mise à disposition de personnel : 202 594 euros. L'évaluation résulte des conventions signées avec les employeurs
- * Frais de communication : 500 euros.

Ces contributions volontaires sont portées par :

- Le gymnase CDCN pour 5 500 euros
- La ville de Lille pour 411 755 euros
- L'université de Lille pour 67 376 euros
- Le CCN de Roubaix pour 12 000 euros

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 28 476 euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective Syndec (à compter de 2021)
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 64 ans
- le taux de rotation du personnel : 5 % de 16 à 29 ans, 4% de 30 à 34 ans, 3 % de 35 à 39 ans, 2% au-delà
- le taux moyen d'augmentation des salaires 1.5 %
- le taux d'actualisation retenu : 4.14 %
- le taux moyen des charges sociales : 51.35 %

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	3
Non cadres	11	
TOTAL	14	3

Analyse du fonds de roulement

L'analyse de la trésorerie disponible inscrite dans les comptes annuels doit être menée au regard du besoin en fonds de roulement et de l'importance de la dette à court terme inscrite dans les comptes annuels.

<i>(en K€)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie disponible	2 244	2 466
Besoin en fonds de roulement		
Dettes fournisseurs	-169	-737
Dettes fiscales et sociales	-141	-115
Autres dettes	-1 296	-1 079
Créances à recouvrer	289	341
Fonds de roulement	927	876
Budget annuel	1 939	2 069
Fonds de roulement / budget annuel ramené en mois	6	5

Les produits d'avance repris dans les autres dettes correspondent à des subventions à projets, utilisées sur plusieurs années et pour lesquelles ESMD s'est engagé en termes de réalisation.

Le besoin de trésorerie disponible sur les 6 premiers mois de l'année est valorisé à 900 K€. Cette trésorerie est indispensable pour couvrir les 6 premiers mois de l'exercice dans l'attente du versement des subventions de fonctionnement.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 340 E.

Liasse 2070 Collectivités

N° 2070-SD
(janvier 2026)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
article 206-5 du Code général des impôts

COLLECTIVITÉS PUBLIQUES OU PRIVÉES AGISSANT SANS BUT LUCRATIF

Adresse du service où cette déclaration doit être déposée	horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr , rubrique « Contact »
Identification du destinataire	ECOLE SUPERIEURE MUSIQUE ET DANSE HAUTS-DE-FRANCE LILLE rue Alphonse Colas 59000 LILLE
Adresse du déclarant si elle est différente du destinataire	

SIE	N° de dossier	Clé	Régime	Code, Service
5910400	337057	74		251
SIREN	538675828			

EXERCICE OUVERT 01012025 ET CLOS LE 31122025

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONCS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

DÉCOMPTE DE L'IMPÔT À PAYER OU À RESTITUER

I – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Bénéfice taxable (report de la case K page 4)	MI	20 819	X Taux 24 % =	NI	4 997
Bénéfice taxable (report de la case F page 4)	QI	267	X Taux 15% =	RI	40
Crédits d'impôt imputables (attachés à des revenus de valeurs mobilières étrangères)				SI	
Crédits d'impôt imputés				TI	
MONTANT TOTAL DE L'IS A PAYER				O1	5 037
Solde des crédits d'impôt non imputés sur l'IS				VI	

II – CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes imposables (report de la rubrique C du cadre IV page 3)	MC		X Taux 2,5 % =	NC	
Solde des crédits d'impôt non imputés sur l'IS (report de la case VI)				OC	
Crédits d'impôt imputés sur la CRL				PC	
Montant total de la CRL à payer				O2	

III – RÉCAPITULATION

Total à payer (O1+O2=O3) si O3 est positif ou nul (si nul porter 0) ou Solde du crédit d'impôt non imputé dont la restitution peut être demandée (joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de la caisse d'épargne)	O3	5 037
--	----	-------

COORDONNÉES, DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Téléphone : 03.28.36.67.94	Somme :	Date :	Taux %
Signature : Jean Claude CASADESUS Président	Date de réception :	N° PEC	Taux %
A LILLE le 23/04/2026			Taux %
Adresse électronique : jfonteix@esmd.fr	N° Opération		Taux %

Mode de paiement

Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque :

- ☐ numéraire
☐ chèque bancaire
☐ virement (Nombre :

SIE.....
RIB.....
RÉFÉRENCE.....

I – REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

1. Revenus taxables au taux de 24 % (revenus des créances non représentées par des titres négociables ; revenus des dépôts, cautionnements et comptes courants, revenus des valeurs mobilières étrangères autres que les dividendes, des avances, prêts ou acomptes reçus en qualité d'associés de société de capitaux) : indiquer le montant brut

20 819

2. Revenus imposables au taux de 10 % : indiquer le montant brut

- produit des titres de créances négociables sur un marché réglementé en application d'une disposition particulière et non susceptibles d'être cotées : certificats de dépôt, billets de trésorerie, bons à moyen terme négociables et bons du Trésor en compte courant, primes de remboursement attachées à certains titres ou contrats, produits des parts des fonds communs de créances ;
- revenus des obligations, titres participatifs, effets publics et de tous autres titres d'emprunts négociables émis à compter du 1^{er} janvier 1987 : par l'État, les départements, les communes, les établissements publics français, les associations de toute nature, les sociétés, les compagnies et entreprises financières, commerciales ou civiles françaises.

3. Dividendes perçus taxables au taux de 15 %

267

II – REVENUS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES OU FORESTIÈRES

1. Régime du bénéfice réel normal (1) (2) ou
Régime du bénéfice réel simplifié (1) (2)
2. Régime des micro-exploitations « micro-BA » (1) (3)

TOTAL

3. Bénéfice imposable (col. a – col. b) ou déficit (col. b – col. a) des exploitations agricoles

Bénéfices (a)	Déficit (b)

III – RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISMES APPARTENANT À LA COLLECTIVITÉ OU DONT CETTE DERNIÈRE A ASSUMÉ LES FRAIS D'ENTRETIEN AU COURS DE L'EXERCICE

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (1)	Caractéristiques	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (1)

SADE Experts-comptables janvier 2026

IV – REVENUS DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES

A – Adresse des propriétés

Départ (Code)	Commune	Rue et numéro ou Lieu-dit	Nature	Départ (Code)	Commune	Rue et numéro ou Lieu-dit	Nature

B – Revenus imposables

		Propriétés rurales et/ou urbaines (totalisation des colonnes 2 et 3)	Propriétés urbaines (constructions et leurs dépendances y compris les terrains non bâtis sis dans les villes ou dans les communes rurales qui ne font pas partie d'une exploitation agricole)	Propriétés rurales (terrains non bâtis même s'ils sont situés dans les villes)
RECETTES		1	2	3
1	Montant brut des fermages ou des loyers encaissés			
2	Recettes provenant de la location du droit d'affichage, du droit de chasse ou de pêche, de toits pour des antennes de téléphonie mobile, de la concession du droit d'exploitation de carrières, d'une source thermique, des redevances tréfoncières ou autres redevances			
3	Dépenses par nature déductibles incombant au propriétaire et mises par convention à la charge des locataires (2)			
4	Subventions (ANAH), indemnités d'assurance (3)			
5	Total des recettes (lignes 1 à 4)			
FRAIS ET CHARGES				
6	Frais d'administration et de gestion (4)			
7	Autres frais de gestion (5)			
8	Primes d'assurance (6)			
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (7)			
10	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)			
11	Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des associations foncières			
12	Impositions (y compris la CRL) (9)			
13	Amortissements des constructions fiscalement déductibles			
14	Provisions pour charges de copropriété payées en 2025 par les copropriétaires bailleurs (10)			
15	Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année 2024 par les copropriétaires bailleurs (11)			
16	TOTAL DES FRAIS ET CHARGES [(lignes 6 à 14) – ligne 15]			
17	INTÉRÊTS DES EMPRUNTS contractés pour l'acquisition, la construction, la réparation, l'amélioration ou la conservation des propriétés			
18	REVENUS (+) OU DÉFICITS (-) par catégorie d'immeubles (ligne 5 – (ligne 16 + ligne 17))			

SADE Experts-comptables janvier 2026

C – Contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL) (article 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
---	--

V – DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE TAXABLE

Récapitulation des revenus imposables (détaillés pages 2 et 3)	Bénéfice (a)	Déficit (b)
Revenus de capitaux mobiliers imposables à 24 % (reportez dans la colonne a : le chiffre figurant au § I, ligne 1)	20 819	
Revenus des exploitations agricoles ou forestières (reportez dans la colonne a ou b, le chiffre figurant au § II, ligne 3)		
Revenus des propriétés bâties ou non bâties (reportez dans la colonne a ou b le chiffre figurant au § IV, ligne 18)		
TOTAL	20 819	

Solde bénéficiaire (col. a – col. b) (à reporter case A) ou solde déficitaire (col. b – col. a) (à reporter case B)	A	20 819	B	
---	----------	--------	----------	--

Montant total des déficits antérieurs restant à reporter	C	
---	----------	--

Solde bénéficiaire (A – C) (à reporter case D) ou solde déficitaire (C – A) ou (B + C) (à reporter case E)	D	20 819	E	
--	----------	--------	----------	--

Revenus des dividendes imposés à 15 % (reporter case F le chiffre figurant au §I, ligne 3)	F		267
--	----------	--	-----

Revenus de capitaux mobiliers imposables à 10 % (reporter case G le chiffre figurant au § I, ligne 2)	G	
---	----------	--

1 – la collectivité a réalisé un solde bénéficiaire (case D remplie) [reporter case H les 10/24 du montant brut (G)]	H	
--	----------	--

2 – la collectivité a réalisé un solde déficitaire (case E remplie) - si les revenus mobiliers (G) sont supérieurs au déficit (E), reporter case I les 10/24 de la différence (G - E)	I	
---	----------	--

- si le déficit (E) est supérieur ou égal aux revenus aux revenus mobiliers (G), reporter case J la différence (E - G)	J	
--	----------	--

BÉNÉFICE TAXABLE A 24 % (K = D + H ou I) (à reporter case MI page 1) ou DÉFICIT (L = E ou J)	K	20 819	L	
--	----------	--------	----------	--

Si vous donnez en location un ou des locaux nus à usage professionnel dont le montant des recettes HT est supérieur à 152 500 €, cochez la case suivante	
--	--

La notice est désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

